

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt deux novembre, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

| N° Délibérations | N° | Thème | Objet de la délibération | N° page |
|------------------|----|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1 | 46 | CNP | Assurance statutaire du personnel | |
| 2 | 47 | CDAS | Adhésion au CDAS | |
| 3 | 48 | Assainissement collectif | Assainissement collectif 4° Tranche demande de subventions | |
| 4 | 49 | SDE 24 | Nouveaux statuts du SDE 24 | |
| 5 | 50 | Gaz | Changement fournisseur gaz | |
| 6 | 51 | SPA | Convention fourrière SPA | |
| 7 | 52 | CDCI Montaigne et Gurson | Proposition de statuts CDCI Montaigne et Gurson et désignation des délégués | |
| 8 | 53 | Subvention collège de Vélines | Demande de subvention collège de Vélines | |
| 9 | 54 | Subvention classe de découverte Montcaret | Demande de subvention classe de découverte école de Montcaret | |
| 10 | 55 | Logiciel secrétariat Mairie | Elargissement chemin rural la Petite Borie | |
| 11 | 56 | Chemin rural la Petite Borie | Proposition de statuts CDCI Montaigne et Gurson et désignation des délégués | |
| 12 | 57 | PPRI | Réexamen règlement PPRI | |
| 13 | 58 | Salle multiculturelle | Appel à candidature rénovation bâtiment Reynaud | |
| 14 | 59 | Station épuration | Encaissement chèque incident station épuration | |
| 15 | 60 | Médecine du travail | Réorganisation service médecine du travail | |

L'an deux mille douze, le vingt deux novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 14 novembre 2012.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jean-Thierry LANSADÉ, Franck POURTAL, Alain BATAÇ, Claude ROUCHEYROLLE, Jean-Luc FAVRETTO, Marie-José GUERIN, Josiane MANZANAS, Jacques BERTHET, Annick KOURLATE, Marie-France AUDET, Hélène GUISSSET, Michel CARPENTIER

Absents excusés : Marie-Pierre POUGET, Florentine N'GAPELE COULIBALY

Absent non excusé : Néant

Procurations : Mme N'GAPELE COULIBALY à M. BERTHET

Mme POUGET à Mme GUERIN

Secrétaire de séance : Mme MANZANAS Josiane

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 18 Octobre pour approbation.
Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements envoyés par la famille VAN DER HORST

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL- CONTRAT CNP

Le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Les cotisations afférentes au contrat CNP souscrit s'élèvent à 5,72 % de la masse salariale.

Cette cotisation pour l'année 2013 sera de 7 600 € au lieu de 7 012 € l'année passée.

Délibération

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2013

ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE (CDAS)

Délibération :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la création en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité, sachant qu'elle s'élève à 3 382 € en 2013 soit 1,30 % de la masse salariale.

Le Conseil Municipal décide d'adhésion de la Collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale, s'engage à inscrire au budget 2013 le montant total de la cotisation et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion

ASSAINISSEMENT COLLECTIF 4° TRANCHE DEMANDE DE SUBVENTION

Délibération

Le Maire indique que le projet d'extension du réseau de collecte des eaux usées aux lieux-dits Tête Noire Nord Est, l'Hirondelle, La Brune, Le Noble et le Peyrat et la Petite Borie a été finalisé et présenté à la commission assainissement par la Société Advice Ingénierie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

-approuve la nécessité des travaux et adopte le projet

-accepte l'estimation des travaux pour un montant de 572 204 € HT

-dit que les travaux commenceront en septembre 2013

-sollicite les subventions correspondantes au plan de financement suivant :

| | |
|---------------------------------------------|------------------|
| <i>* montant des travaux :</i> | <i>572 204 €</i> |
| <i>* subvention Conseil Général 35 % :</i> | <i>200 271 €</i> |
| <i>* subvention Adour Garonne 25 % :</i> | <i>121 875 €</i> |
| <i>* taxes de raccordement 65 x 350 € :</i> | <i>22 750 €</i> |
| <i>* emprunt Commune :</i> | <i>227 307 €</i> |

NOUVEAUX STATUTS DU SDE 24

Délibération

Monsieur BERTHET informe le Conseil Municipal qu'il a été établi de nouveaux statuts concernant des compétences supplémentaires pour l'entretien de l'éclairage public, l'achat et la gestion de l'énergie.

Les nouvelles compétences seront :

-infrastructure de recharge des voitures électriques

-production de distribution d'électricité et de gaz d'origine renouvelable

-production et distribution de chaleur d'origine fossile_

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces compétences et approuve les nouveaux statuts du SDE 24

CHANGEMENT FOURNISSEUR GAZ

Délibération

Le Maire informe le Conseil qu'il a mis en concurrence la Société PRIMAGAZ, actuel fournisseur, et la Société TOTALGAZ

TOTALGAZ garantit une remise de 449 € sur le barème TOTALGAZ en vigueur lors de chaque livraison.

Aujourd'hui le barème est à 1319 € HT, ce qui ramène le prix de la tonne à 930 €

Il assure la maintenance gratuite

Il accorde une subvention de 1 000 € sur l'achat de la chaudière à condensation.

Le Maire indique que la Société PRIMAGAZ lui a fait connaître qu'elle n'était pas en mesure d'assurer les mêmes tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le changement de fournisseur de gaz soit la Société TOTALGAZ, sauf pour la salle des fêtes où le contrat PRIMAGAZ s'achèvera fin 2014.

SUBVENTION COLLEGE DE VELINES

Délibération

Le Maire informe que le collège de Vélines organise deux séjours, l'un en Angleterre et l'autre à la neige. A cet effet il sollicite une subvention à la Commune.

Il est proposé une subvention de 350 € pour ces deux séjours.

.Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 13 voix Pour et deux Abstentions, accepte cette subvention

SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE ECOLE DE MONTCARET

Délibération

Le Maire a remis à chaque conseiller le programme d'une classe de découverte organisée par l'école de Montcaret, qui aurait lieu du 20 au 24 mai prochain en Auvergne, ainsi que le budget prévisionnel.

Il est ici précisé que participeraient à ce voyage 20 élèves du CE2, trois adultes et le chauffeur du car.

L'équipe d'enseignants de Montcaret souhaiterait que la Mairie prenne en charge le transport soit 1960 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge totale du transport de ce voyage soit 1 960 €.

STATUTS DE LA CDCI MONTAIGNE ET GURSON-DESIGNATION DES DELEGUES

Par suite de la fusion des deux CDC, il doit être désigné trois titulaires et trois suppléants.

A ce jour les délégués titulaires étaient : M. LACHAIZE, M. LANSADE, Mme GUERIN

Les suppléants étaient : Mme GUISSET, M. CARPENTIER, Mme POUGET

Monsieur CARPENTIER souhaite engager le débat suite à l'information du retrait de la Commune de Lamothe Montravel de la CDCI Montaigne et Gurson.

Marie-Pierre POUGET a demandé à Marie-José GUERIN, titulaire de sa procuration, d'indiquer sa volonté de connaître la position de la Commune de MONTCARET, par rapport à la CDCI MONTRAVEL GURSON, vu la décision de la Commune de LAMOTHE MONTRAVEL.

Monsieur LACHAIZE répond qu'il ne lui paraît pas opportun de quitter la CDCI maintenant, compte tenu que ni le Préfet de la Gironde ni le Préfet de la Dordogne n'a donné son accord, à la Commune de Lamothe Montravel pour intégrer la CDCI de Castillon Pujols.

A sa connaissance, seule la CDC de Castillon a émis un avis favorable.

Le problème de la fiscalité, qui va augmenter sensiblement avec la CDCI Montaigne et Gurson, n'est pas évoqué dans le rapprochement avec Castillon.

De plus, le dédit financier dans le cas du retrait n'a pas été chiffré. Dans le souci de rester « garant » des intérêts des Montcarétois, le Maire ne souhaite pas engager cette procédure.

Monsieur LANSADE précise qu'il n'était favorable à aucune fusion et souhaitait rester dans la situation initiale (population > 5000 habitants).

Vu que la fusion a été imposée aux Communes, il ne souhaite pas rejoindre la CDCI Castillon Pujols .

Madame GUERIN précise qu'elle ne souhaite plus être déléguée de la CDC, compte tenu qu'aucun projet commun n'a été évoqué, seuls les projets personnels à chaque CDC ont été maintenus. De plus, elle dénonce l'absence de démocratie, à l'exemple de la commission enfance dont elle fait partie et qui a été supprimée sans délai.

Monsieur CARPENTIER précise que la suspicion plane sur le retrait de MONTCARET de cette nouvelle CDCI.

Le Conseil rencontre des difficultés pour mobiliser des personnes acceptant d'être délégués, car la majorité dudit conseil est contre la fusion avec la CDC du Guronnais.

Délibération

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la lettre du 25 octobre dernier émanant du Préfet, invitant le Conseil Municipal à désigner ses délégués communautaires avant le 31 décembre 2012 conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré :

Sont désignés délégués titulaires :

-M. LACHAIZE Daniel

-M. LANSADE Jean-Thierry

-M. FAVRETTO Jean-Luc

Sont désignés délégués suppléants

-Mme GUISSET Hélène

-M. BATAK Alain

-M. POURTAL Franck

NOUVELLE GAMME DE LOGICIELS DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Délibération

Le Maire explique que les logiciels du secrétariat de la Mairie vont devoir s'adapter à la prochaine dématérialisation obligatoire en 2014.

A ce titre la Sté JVS propose une nouvelle gamme, s'adaptant à la réforme pour un surcoût de 300 € par an, soit une redevance annuelle de 3 876,12 € (dont 648,00 € de TVA récupérable).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce nouveau logiciel.

ELARGISSEMENT CHEMIN RURAL LA PETITE BORIE

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande d'élargissement d'assiette du chemin rural de la Petite Borie afin de desservir des terrains constructibles qui se trouvent enclavés. Cette opération pourrait se réaliser grâce à l'échange de deux parcelles, l'une prise sur la parcelle concernée (AT 162) l'autre sur une partie du chemin inutilisé.

Compte tenu que tous les frais afférents à cet échange seront supportés par le demandeur, le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré :

-charge le cabinet GEOLIE d'exécuter les bornages et d'engager l'enquête publique

-donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les actes à intervenir dans cette affaire.

PPRI

Délibération

Monsieur BERTHET indique que les Communes concernées par le PPRI ont décidé de demander au Préfet de la Dordogne de réexaminer les règles du PPRI comme il a été fait en Gironde.

En effet, par souci de cohérence et d'unicité de la réglementation régissant la rivière Dordogne, il est nécessaire d'initier une même procédure afin d'atteindre une réelle efficacité de la prévention recherchée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 12 voix Pour et 3 Abstentions cette démarche qui permettrait de prendre en compte la nouvelle réglementation en vigueur.

SALLE MULTICULTURELLE

Délibération

Comme évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, compte tenu des problèmes rencontrés pour la mise aux normes de la salle de judo à l'étage de la salle des fêtes, le Maire rappelle que la commission des bâtiments a revu et élargi ce projet dans la partie grange de l'immeuble Reynaud où une salle multiculturelle pourrait être aménagée, ainsi que des sanitaires et des annexes (environ 230 m²).

A cet effet le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un appel à candidature de maître d'œuvre pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- L'aménagement d'une salle multiculturelle dans la partie grange du bâtiment Reynaud, des sanitaires et des annexes (environ 230 m²)*
- L'appel à candidature de Maître d'œuvre*

Et donne tout pouvoir au Maire pour signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

REMBOURSEMENT INCIDENT STATION EPURATION

Délibération

Compte tenu de l'incident survenu à la station d'épuration le 18 janvier dernier, le coût de l'évacuation des résidus a été remboursé à la Commune par la personne responsable.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce remboursement.

MEDECINE DU TRAVAIL

Délibération

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Centre de Gestion a décidé la réorganisation du fonctionnement du service de santé et sécurité au travail et de la charte de médecine préventive.

Ce service assure avant tout des missions de surveillance médicale et d'action en milieu professionnel.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé que le taux de cotisation restera inchangé (0,35 % de la masse salariale depuis 2007), mais devant le nombre croissant d'agents convoqués absents le jour de la visite, toute absence non justifiée sera payante (30 € la visite).

A cet effet, une nouvelle convention d'adhésion doit être signée dès que possible car cette adhésion est applicable au 01 janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

RECONDUCTION CONVENTION FOURRIERE SPA

Délibération

Comme chaque année, les services de la SPA indispensables au fonctionnement de la Collectivité, demande la reconduction de la convention fourrière pour l'année 2012.

En contrepartie du service rendu, une indemnité fixée à 0,50 € / habitant sera versée à la SPA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention fourrière et verser la subvention due.

SIAEP

Des travaux sont prévus au forage du Jourget pour approfondir le puits. Un autre puits sera creusé pour se substituer à celui du Jourget pendant la durée des travaux.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur Jean-Luc FAVRETTO indique que les représentants du conseil étaient satisfaits des travaux réalisés ainsi que de la mise en place de la nouvelle chaudière.

COMMISSION ADOS

12 enfants ont participé à la sortie Laser Play et bowling. L'atelier cuisine a été reporté à une date ultérieure.

La séance est levée à 22 h15

Prochaine réunion le Décembre 2012 à 18 h 30

Le Maire,

| | |
|-----------------|--|
| Daniel LACHAIZE | |
|-----------------|--|

Les Conseillers Municipaux,

| | | | |
|----------------------|--|-------------------------------|---------|
| Jean-Thierry LANSADE | | Hélène GUISET | |
| Jean-Luc FAVRETTO | | Marie-France AUDET | |
| Claude ROUCHEYROLLE | | Marie-Pierre POUGET | absente |
| Annick KOURLATE | | Florentine N'GAPELE COULIBALY | absente |
| Josiane MANZANAS | | Marie-José GUERIN | |
| Jacques BERTHET | | Alain BATAAC | |
| Franck POURTAL | | Michel CARPENTIER | |

